



## Appel à projets

### Lutte contre les gaspillages et les pertes alimentaires ADEME Grand Est - DRAAF Grand Est 2017

# Synthèse

## Objet de l'appel à projets

L'ADEME et la DRAAF Grand Est proposent de soutenir les **projets de lutte contre les gaspillages et pertes alimentaires**.

Il s'agit d'aider toutes actions nécessaires à la bonne réalisation du projet :

- études (par ex. étude de marché, étude de process)
- outils de communication (par ex. affiches, expositions)
- formations, animations
- investissements matériels (par ex. modification d'un process industriel, acquisition de « gachimètres » de pain, implantation de bars à salades en restaurants ...) ou immatériels (logiciels, droits d'utilisation...)

## Modalités financières

Dépenses éligibles : **études, outils de communication, formations, animations, investissements matériels ou immatériels**

### Taux d'aide ADEME maximum :

Les aides de l'ADEME et de la DRAAF sont considérées comme des aides publiques, et doivent respecter les règles de cumul de ces aides.

Le taux d'aide global (cumul des aides publiques) est variable selon les projets, avec un **taux maximum de 80% de l'assiette retenue**.

Pour l'ADEME, les dossiers seront instruits sur la base des règles générales de l'ADEME et dans la limite des crédits disponibles.

## Structures et projets éligibles

Cet appel à projets concerne tous types de porteurs de la chaîne alimentaire (sauf particuliers) ayant un projet sur la région Grand Est, en particulier les établissements publics (université, écoles supérieures, communauté de communes, Conseils Départementaux, Conseil Régional...), les associations loi 1901 ou 1908, les organisations professionnelles, les chambres consulaires, les entreprises.

Les projets éligibles sont prioritairement :

- les actions innovantes permettant de mobiliser de nouveaux acteurs, de nouvelles technologies...
- les actions de sensibilisation, d'animation et de formation permettant des changements de comportements des consommateurs
- les actions d'accompagnement, de communication ou de mise en place de méthodologie autour de partenariat entre les acteurs de la chaîne alimentaire.

## Calendrier

- une pré-sélection des candidatures avant le **24 février 2017**
- une sélection des projets retenus et déposés avant le **26 mai 2017**, pour bénéficier d'une aide

## Plus d'info

Appel à projets complet et dossier de candidature à télécharger sur [www.grand-est.ademe.fr](http://www.grand-est.ademe.fr) et sur [www.draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr)

## Contacts

### ADEME direction régionale Grand Est

- **Pour les collectivités, les établissements publics, les associations** : Antoine CHIRON, 03 26 69 58 41, antoine.chiron@ademe.fr
- **Pour les entreprises, chambres consulaires et organisations professionnelles** : Céline SCHEUER, 03 26 69 20 96, celine.scheuer@ademe.fr

### DRAAF Grand Est

- Pour le territoire **alsacien** : Marie-José AMARA, 03 69 32 51 64, marie-jose.amara@agriculture.gouv.fr
- Pour le territoire **lorrain** : Fabrice COLSON, 03 55 74 11 34, fabrice.colson@agriculture.gouv.fr
- Pour le territoire **champardennais** : Bruno DESPAGNE, 03 26 66 20 93, bruno.despaigne@agriculture.gouv.fr